

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

Le huit Décembre deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Jacques FLANDROIS, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jany ROUSSEAU, Monsieur Guillaume GENDRAUX et Mme Périne DEVINCK qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN, M. Fabrice MICHELET et M. Jacques FLANDROIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie MAGNAIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Madame Peggy Augustin évoque la remarque qu'elle a formulée à la lecture du compte-rendu de la dernière séance concernant « le choix du mode de gestion du service d'eau ». Les comptes rendus sont effectivement transmis aux élus pour éventuelle remarque, avant publication. Elle souligne que Monsieur le Maire n'a pas clairement sollicité l'assentiment d'au moins 1/3 des élus pour procéder au vote à bulletins secrets qu'il avait demandé. Monsieur le Maire répond qu'il est vrai qu'il a demandé, pour ce sujet, un vote à bulletins secrets qui a été utilisé car aucun des élus présents ne l'avait remis en cause. Madame Peggy Augustin ajoute qu'il convient alors d'avoir le même comportement ultérieurement si le cas se présente.

Après discussion, le compte-rendu de la séance du 10.11.2014, sur lequel la précision avait été portée, est adopté à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Madame Sylvie Magnain présente ce dossier. Elle rappelle que le Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement des Deux-Sèvres a assisté la commune pour l'élaboration du cahier des charges utilisé lors de la consultation préalable à un marché d'études concernant la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), composé de 2 tranches :

Tranche ferme :

Elaboration PLU patrimonial

Tranche conditionnelle

Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
Evaluation environnementale complémentaire

4 des 6 offres reçues ont été présélectionnées lors de l'analyse des offres par la commission « Finances-Marchés Publics ». Les 4 bureaux d'étude ont donc été conviés à une audition qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2014, en présence d'élus et d'une représentante du CAUE. L'objectif de cette audition était de trouver un compromis entre plusieurs paramètres : la capacité, la concertation, l'adéquation avec le projet, la confiance et le prix.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend note de l'offre du Bureau d'Etudes « Sites & Projets » situé à Montaigu (85) pour un montant de 69 815 € HT se décomposant ainsi :

Tranche ferme :

46 980 €

Tranche conditionnelle

Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

16 835 €

Evaluation environnementale complémentaire

6 000 €

- valide la réalisation de la tranche ferme et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

- prend note de la méthodologie qui sera employée par le groupement ainsi composé :

L'ATELIER SITES & PROJETS : Franck BONHOME, Géographe Urbaniste

En collaboration avec Philippe SOUSA, architecte urbaniste OPQU, Amandine TESSON, paysagiste urbaniste, Mathilde Monnier, collaboratrice d'architecte

ANTAK : Jean-Pierre LECONTE, architecte du patrimoine

En collaboration avec **Louise DUFOUR**, architecte DE HMONP, en formation à l'école de Chaillot

BIOTOPE : Magali BICHAREL, environnementaliste

En collaboration avec **Willy RAITIERE**, expert faune/flore et **Timothée VIAL**, expert faune /flore

- Prend note du planning de cette procédure, conforme au cahier des charges :

- ✓ PADD fin 2015,
- ✓ Arrêt du PLU été 2016,
- ✓ Enquête publique fin 2016,
- ✓ Approbation avant le 24 mars 2017.

Afin de mener à bien la procédure, Monsieur le Maire propose la création d'une commission « Urbanisme chargée du suivi de ce dossier. Mesdames Jacqueline Loret, Nicole Bettan, Sylvie Magnain et Messieurs Patrick Petit, Christian Grippon sont volontaires pour en faire partie. Les élus valident par ailleurs, le principe de coopter d'autres personnes.

La commission conduite par Monsieur le Maire se réunira régulièrement. Les Chefs-Boutonnais seront informés (journaux, réunions ...) au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier qui représente un réel enjeu pour l'avenir de la commune.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur Rodolphe FOURRE présente ce dossier. Il précise que cet inventaire n'était pas obligatoire mais fortement conseillé. Le réaliser en même temps que la mise en place du Plan Local d'Urbanisme a cependant semblé opportun. La procédure employée a été la même pour la consultation avec une présélection pour des auditions.

4 des 5 offres reçues ont été présélectionnées lors de l'analyse des offres par la commission « Finances-Marchés Publics » Les 4 bureaux d'étude ont donc été conviés à une audition qui a eu lieu le 3 décembre 2014, en présence d'élus et d'une représentante de l'Agence Adour Garonne. 1 bureau d'études n'a pas pu venir à l'audition.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, informé de la méthodologie proposée, du planning de l'étude (échelonnée sur 5 mois) et de la composition de l'équipe qui serait affectée à ce dossier :

- **Pierre VINET** : Responsable Service Milieu naturel, Ingénieur naturaliste faune/flore, *Botanique, Pédologie de zones humides*
- En collaboration avec **Romain LEDRET, Elodie BOSSELET** Chargés d'études flore, Botanique, Pédologie de zones humides, **Laëtitia TONDEUX** Ingénieur naturaliste faune/flore *Botanique Pédologie de zones humides*, **Marie RISTOR** Ingénieur pédologue *Pédologie- Inventaire zones humides*
- confirme le choix du Bureau d'Etudes NCA proposé par la commission, pour un montant de 12 850,00 € HF.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne représentant 80% du montant des honoraires ;
- crée une Commission Locale de Suivi qui sera composée d'Élus (Mesdames Jacqueline Loret et Sylvie Magnain ainsi que Messieurs Joël Proust et Patrick Petit d'ores et déjà volontaires pour y participer), d'agriculteurs, d'associations et de personnes qualifiées.

SIGNALETIQUE INTRA COMMUNALE – CHOIX DU FOURNISSEUR

Madame Peggy Augustin ayant participé à l'appel d'offres (UPCM) indique qu'elle ne participera pas au vote. Monsieur le Maire cautionne ce souhait par ailleurs réglementaire.

Monsieur Joël Proust présente ce dossier. Il rappelle qu'une consultation a été menée pour la fourniture et la pose (le cahier des charges stipulait que la pose était incluse mais qu'il convenait de la distinguer dans l'offre) de signalétique intra communale comprenant 30 bi-mâts, 122 lames, 18 panneaux, 1 totem.

La Commission « Finances-Marchés Publics » a analysé les 4 offres respectivement présentées par Graphic Application (St Maixent), Lacroix (Nantes) Signaux Girod (la Crèche) et UPCM (Chef-Boutonne).

Les critères de choix étaient ainsi définis : Prix : 50%, Prix des mises à jour : 10%, Valeur technique : 5%, Facilité de mise en œuvre : 10%, Valeur esthétique : 25%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix (2 abstentions) entérine le choix de la commission et valide ainsi l'offre de Graphic Application de Saint-Maixent mieux disant, pour un montant global de 21 407.78 € HT pose incluse.

RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENT EAU RUE EUGENE LUCAS

Monsieur le Maire présente ce dossier. Suite à des problèmes dans les canalisations de la propriété Blanchard au Moulin des Paillards, il a été constaté que les problèmes de turbidité sur la canalisation émanant de dépôts ferreux proviennent de l'état de la canalisation en place. Cette canalisation en fer se désagrège et n'est pas récupérable. La solution radicale du renouvellement des 80 ml proposée par Véolia est un investissement, mais c'est la seule solution permettant de régler ce problème latent et de dégager la collectivité de toute responsabilité.

L'intervention de modification et le renouvellement de l'extrémité du branchement + la pose d'une purge automatique permettant le "nettoyage" périodique n'apporterait qu'une solution curative partielle pour un montant approximatif de 2500 euros HT. De plus, cette solution n'éviterait pas le renouvellement, à moyen terme, de cette canalisation qui continuerait à se dégrader.

Considérant que le renouvellement complet de la canalisation est la seule solution pérenne dans ce cas, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de Véolia Eau pour un montant de 4 522.45 € HT. Les travaux seront effectués rapidement.

ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire présente ce dossier. Il indique que les dysfonctionnements actuels des 2 projecteurs existants pour la mise en valeur du Château de Javarzay, sont liés à l'humidité présente à cause de la corrosion des coffrets de raccordement et de dérivation pour l'alimentation électrique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de la SAS Delaire, pour le remplacement de ces projecteurs (très anciens), la fourniture et pose d'un nouveau coffret pour la dérivation de l'alimentation des deux projecteurs, l'essai, la mise en service et le réglage de nuit. Le montant du devis est de 2 990 € HT.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE : REGLEMENT ET TARIFS 2015

Madame Sylvie Magnain indique que la « commission Animation de la ville » et les membres cooptés de la « Commission Bibliothèque » ont réfléchi en concertation avec les 2 agents (Christelle et Christiane) à l'actualisation du règlement des modalités de prêt des livres, documents sonores et audiovisuels de la Médiathèque, portant notamment sur les tarifs d'abonnement.

Après concertation, il est proposé de revaloriser les tarifs pour les mettre en adéquation avec le service aux usagers et se rapprocher des tarifs pratiqués dans les bibliothèques voisines.

2 propositions sont faites :

Proposition 1 présentée par la « commission Bibliothèque » et la proposition 2 par la « Commission Animation de la ville » qui s'est réunie après. Monsieur le Maire suggère de surseoir pour prendre le temps de se concerter et de trouver un accord sur ce point. La différence réside uniquement sur la gratuité ou pas des < 18 ans, demandeurs d'emploi et étudiants.

Catégories	Tarif actuel	Proposition 1	Proposition 2
Chef-boutonnais	4 €	6 €	6 €
Hors Chef-Boutonne	6 €	10 €	10 €
< 18 ans, demandeurs emploi, étudiants	0 €	0 €	1 €

Après discussion, le Conseil Municipal par 14 voix pour retient la proposition 1 et fixe donc ainsi les tarifs correspondants et valide le règlement 2015 (consultable sur le site internet de la commune). Les 5 autres élus ont voté pour la proposition 2.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : TARIFS 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'actualisation des tarifs de location de salles communales pour 2015, établie par la commission « Animation de la ville ». Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'augmentations systématiques mais plutôt d'une mise en cohérence des tarifs.

DECISIONS MODIFICATIVES 2014

Monsieur le Maire commente le tableau des décisions modificatives à envisager pour réajuster les prévisions budgétaires en fin d'exercice 2014. Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces affectations comptables.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain présente la proposition de la commission « Animation de la ville » qui suscite quelques réactions : Monsieur Arthur Jones ne conçoit pas qu'une association puisse solliciter la collectivité pour aider à des dépenses de fonctionnement. Monsieur Flandrois ajoute que les emplois précaires au sein des associations ne sont pas une solution et que les difficultés sont ainsi repoussées sans être solutionnées. Monsieur Gripon indique que cela permet quand même par ailleurs d'accueillir des enfants dans les associations qui n'en auraient pas les moyens autrement. Monsieur Proust indique que les efforts menés ont permis des détections régionales parmi les jeunes du club de football. Ces associations sont dynamiques et organisent des animations d'envergure pour boucler leur budget. Monsieur le Maire souligne à nouveau le rôle de soutien et de facilitateur que la collectivité doit jouer.

Après discussion, le Conseil Municipal entérine les propositions de la commission :

Football Club Boutonnais : attribution d'une aide de 4 000 € (les 2 membres du comité directeur de l'association, élus, ne participent pas au vote) - 1 contre et 2 abstentions.

Tennis de Table de Chef Boutonne : attribution d'une aide de 3 000 € - 1 contre et 2 abstentions.

Pétanque Club Chef-Boutonnais : attribution d'une aide de 200 € pour aider au lancement de cette association récemment créée. Ce principe avait été validé lors du mandat précédent - 1 contre.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 6 JANVIER au 14 FEVRIER 2015

L'opération de recensement obligatoire tous les 5 ans se déroulera auprès de la population, du 14 janvier au 15 février 2015 sur le territoire de la commune. Cette campagne s'organise avec le concours de l'INSEE et le soutien financier de l'Etat à concurrence de 4 900 €uros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- prend note que cette mission sera coordonnée par Elodie Brunaud assistée de Sylvie Magnain élue référent,
- fixe à 4 le nombre d'agents recenseurs qui seront nommés avant la fin de l'année, parmi les candidatures déjà reçues suite à l'appel à candidatures inséré dans le journal municipal « Couleur à la Une » de Novembre. Les postes sont donc créés du 5/01 au 14/02/2014
- fixe les modalités de leur rémunération à 2.50 € par fiche foyer, 32 € par session de formation et de dédommagement des frais de déplacement : 0.32 € / km.

PETITES CITES DE CARACTERE DOSSIER DE CANDIDATURE POUR OBTENTION DU LABEL

Le dossier de présentation de l'association des Petites Cités de Caractère des Deux Sèvres et son bilan d'action depuis sa création en 2002 jusqu'à 2012, ont été distribués aux élus lors de la dernière séance du Conseil Municipal, afin que chacun prenne connaissance de ce concept qui repose sur :

- ✓ **une charte de qualité** (engagements en faveur de la sauvegarde, de la restauration et de l'entretien du patrimoine communal ainsi que la mise en valeur de l'animation et de la promotion auprès des habitants et des visiteurs)
- ✓ **des réseaux organisés à une échelle de territoire pertinente** (bénéfice des moyens d'actions mutualisés)
- ✓ **le soutien des collectivités départementales et régionales** pour l'accompagnement dans cette démarche de développement territorial
- ✓ **des partenariats d'action avec les acteurs locaux de l'économie et du tourisme, du patrimoine et de la culture, de l'aménagement du territoire.**

Les diverses rencontres qui ont eu lieu avec ADT 79, l'Architecte des Bâtiments de France et le Président de l'association des « Petites Cités de caractère 79 » laissent présager une possibilité de labellisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'engager la collectivité dans cette démarche que Monsieur le Maire a longuement commentée, et sollicite la visite d'éligibilité en vue d'une homologation.

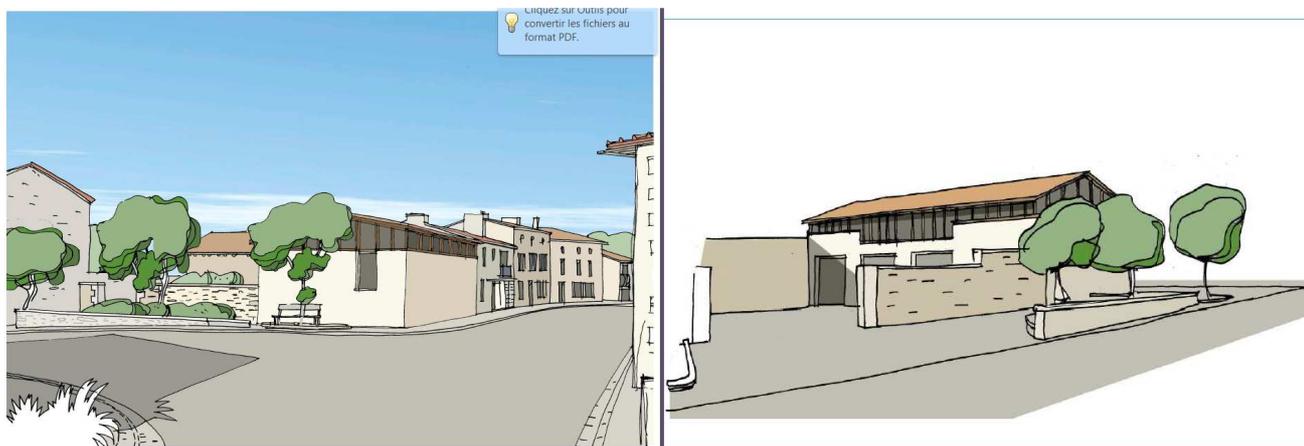
CARREFOUR DE JAVARZAY : EVOLUTION DU DOSSIER

Monsieur le Maire rappelle que le Cabinet Parcours avait été mandaté pour l'élaboration d'une nouvelle esquisse architecturale de ce projet demandée par la commission de recours de la DRAC, pour que soit envisagée « une recomposition urbaine du carrefour après démolition de l'immeuble ».

Un rendez-vous a eu lieu le 4 Décembre 2014, pour présenter ces esquisses complémentaires à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et argumenter la position du Conseil Municipal formulée le 10 Novembre 2014, pour un usage du futur bâti non lié à l'habitat.

Un accord de principe a été donné par l'Architecte des Bâtiments de France, avec quelques préconisations dont le Cabinet Parcours va donc tenir compte. Des rencontres sont à programmer avec le Conseil Général des Deux-Sèvres, la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, la commission Patrimoine, afin d'avoir les éléments nécessaires à la validation de l'opération, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 26.01.2015.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement prévisionnel qui sera donc à préciser pour tenir compte de la construction de cet ensemble non prévu initialement mais incontournable pour l'avancement du dossier.



Après discussion, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 abstention, 2 contre) mandate la SARL Quattro Architectes de Nantes (membre du bureau Parcours maître d'œuvre de l'opération) pour la réalisation des esquisses et de l'avant-projet sommaire. Ces éléments permettront au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation du projet lors de sa prochaine séance.

Monsieur Jacques Flandrois s'oppose à ce projet eu égard à son coût. Le coût résiduel pour la commune est évalué à 402 000 €. (déduction faite des aides et participations représentant 250 000 €).

A l'unanimité le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour reconduire la demande d'aide au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2015, le dossier de demande déposé en 2014 ayant été mis en instance dans l'attente de l'accord de l'ABF pour la démolition de l'immeuble Trébuchet. Monsieur le Maire répond que le coût estimatif est cohérent pour 800 ml de rénovation (depuis carrefour Route de Melle jusqu'à la maisonnette)

Madame Sylvie Couteau quitte l'assemblée comme annoncé en début de séance.

RENEGOCIATION DE PRETS

Suite à la volonté exprimée lors de la réunion du Conseil Municipal du 10.11.2014, les organismes bancaires ont été sollicités pour envisager une renégociation des prêts de la commune. La commission Finances- Marchés Publics a étudié les 1ères réponses, lors de sa réunion du 3.12.2014, mais elle ne disposait pas de tous les éléments reçus depuis.

Monsieur le Maire présente donc les opportunités de renégociation des 3 derniers emprunts souscrits pour les travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame. Les propositions se décomposent ainsi :

banque actuelle	taux actuel	CRD	durée résiduelle	annuité actuelle
Crédit Agricole	3,85%	89 745,00 €	13,00	8 807,08 €
Crédit Agricole	eur 3M +2,56%	79 202,00 €	13,75	6 888,44 €
Crédit Mutuel	4,98%	95 442,00 €	18,33	7 925,00 €

banque future	capital	durée	Taux	annuité future	gain
Crédit Agricole	89 745,00 €	13,00	3,22%	8 478,64 €	- 328,44 €
Crédit Agricole	80 000 €	20,00	TF 2,63%	5 156,64 €	- 1 731,80 €
Caisse d'Epargne	97 818,00 €	25,00	2,88%	5 542,00 €	- 2 383,00 €

Monsieur Flandrois considère qu'il s'agit d'un gain théorique car la durée est augmentée. Monsieur le Maire indique que le gain global sera quand même important et qu'il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité d'aménagement de dette permise par le contexte actuellement favorable, des taux.

	durée résiduelle avant	taux moyen	échéance	coût global
avant renégociation	15,03 ans	3,90%	23 620,52 €	110 369,00 €
après renégociation	19,33 ans	2,91%	19 177,28 €	85 383,00 €
différence	+ 4,3 ans	-0,99%	- 4 443,24 €	- 24 986,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour (3 abstentions) autorise cette renégociation telle qu'annoncée : passage à taux fixe pour le prêt du Crédit Agricole et nouvel emprunt de la Caisse d'Epargne pour le rachat du prêt initialement souscrit auprès du Crédit Mutuel. Les indemnités de renégociation sont capitalisées.

ECLAIRAGE PUBLIC

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR AIDE A LA REDUCTION ENERGETIQUE

Monsieur Joël Proust présente ce dossier. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique énergétique régionale, en déclinaison du Schéma Régional Climat Air Énergie Poitou-Charentes (SRCAE), et dans un contexte de coût de l'énergie croissant et sans retour, **la Région Poitou-Charentes et l'ADEME ont décidé de mettre en œuvre une action de maîtrise des consommations électriques et de développement des énergies renouvelables au sein du parc de l'éclairage public**, par le biais de deux dispositifs visant :

- la réduction, au sein des communes de moins de 10 000 habitants, des consommations électriques du parc de l'éclairage public,
- le développement, au sein des communes de moins de 10 000 habitants, d'équipements d'éclairage autonome solaire photovoltaïque,

Ces dispositifs privilégieront les dossiers mettant en place un programme de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique globale de l'éclairage urbain, avec un impact significatif sur l'atténuation de la pollution lumineuse »

La commune peut être intéressée par cette démarche car à partir de juillet 2015, les Ballons Fluor (BF) ne seront plus remplaçables car supprimés du marché. La commune en a 247 qui représentent environ 50 % du parc.

La Commission Patrimoine a travaillé sur ce dossier en partenariat avec la SAS Delaire qui a gracieusement étudié les simulations possibles pour permettre d'atteindre une classe énergétique en A ou A+ sur l'ensemble du parc. Les aides possibles sont de 30% de l'investissement limité à 15 000 € si A et de 40% de l'investissement limité à 25 000 € si A+. Les travaux doivent être réalisés avant le 31/12/16.

Pour atteindre la classe énergétique A, 184 points seraient à changer au minimum (dont quartier de la gare) ce qui représente un coût résiduel pour la commune de 64 800 € (- 15 000 € d'aide de l'ADEME). Le retour sur investissement est de l'ordre de 18 ans.

Après discussion, sur proposition de la commission Patrimoine, le Conseil Municipal à l'unanimité, en accepte le principe et autorise le dépôt du dossier de candidature pour l'obtention de l'aide de l'ADEME. Les investissements correspondants seraient échelonnés sur 2 exercices budgétaires 2015 et 2016.

ESPACE MEROVEE : CONVENTION AVEC LA CTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Monsieur Joël Proust explique que la sortie du tout à l'égout du Pôle de Santé passe hors de la parcelle de la CDC et donc sur l'emprise publique. Il en est de même pour un coffret électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION - MISE EN CONCURRENCE

La commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de Saint-Maixent. Cela garantit contre les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard des agents en cas de décès, invalidité, incapacité, des maladies et accidents imputables ou non au service ...

Ce contrat arrive à échéance le 31.12.2015. Il doit donc être remis en concurrence conformément aux textes en vigueur. Le Conseil Municipal accepte d'autoriser le Centre de Gestion à souscrire un tel contrat pour le compte de la commune la dispensant ainsi d'effectuer la démarche et d'assurer un contrat mutualisé en totale adéquation avec le statut. Il est précisé que la commune restera libre de ne pas signer l'avenant si les conditions obtenues ne lui convenaient pas.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent quelques informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer et de clore la séance à 22 heures 35 :

Madame Magnain indique que les clubs sportifs de Chef-Boutonne sont conviés à une réunion de concertation, en présence du Président du Comité Départemental 79 de Handisport pour la préparation d'une « animation handisport » à Chef Boutonne, le 13 Juin 2015.

Monsieur Proust informe les élus de l'état d'avancement des chantiers en cours

Puis Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de remercier les élus pour le travail accompli depuis mars :

Demande de remise gracieuse : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 pour - 3 contre et 1 abstention) décide une remise gracieuse de 100 € sur le montant de la location de la ferme du château perturbée lors des Journées du Patrimoine 2014, par des personnes indélicates qui se sont permis d'entrer dans la salle pourtant occupée à titre privé.

Rappel de la dernière réunion de présentation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou à Loubillé, le 09.12.2014.

Madame Peggy Augustin indique avoir été destinataire d'un mail émanant de 'Annie Robert' comportant un courrier de Monsieur Jean Claude Réveillaud dénonçant la passivité des diverses instances (Préfecture, Conseil Général 79, Mme Batho Députée, Mme Royal Ministre de l'Ecologie) qu'il a saisies au titre du quai de bus pour personnes à mobilité réduite Place Cail. Quelques élus en ont été destinataires. Monsieur Flandrois demande à Monsieur le Maire d'expliquer les divers articles parus dans la presse à ce sujet. Monsieur le Maire rappelle que le choix de l'implantation a été concerté entre la mairie et les services du Conseil Général et que l'opposition que l'on veut créer entre les 2 instances n'est pas justifiée, chacun assumant ses responsabilités : le Conseil Général pour les préconisations techniques liées à l'accessibilité et le Conseil Municipal pour le choix confirmé du lieu d'implantation et la validation du projet. Il rappelle par ailleurs, que des essais ont bien été faits avant la mise en place définitive des bordures.

Madame Jacqueline Loret souligne les difficultés de circulation liées au stationnement, rue des Chalets, le jour du marché. La difficulté existe mais elle limite la vitesse pendant cette matinée.

Elle demande par ailleurs si le travail des adjoints lors de la réunion hebdomadaire pourrait être communiqué aux autres élus. Monsieur le Maire répond qu'un cahier de transmission sera à nouveau ouvert et mis à disposition des élus comme cela était fait pendant le précédent mandat, procédé qui avait été interrompu car le cahier était très rarement consulté.

Ainsi délibéré, le 08.12.2014 en mairie de Chef Boutonne,

Le Maire, Fabrice MICHELET